

Bureau du 3 octobre 2005

Décision n° B-2005-3603

commune (s) : Saint Fons

objet : **Cession, à la Commune, d'une parcelle de terrain située place Roger Salengro en vue de l'extension de l'Hôtel de ville**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 septembre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

En vue de la réalisation du projet d'extension de l'Hôtel de ville, la commune de Saint Fons a sollicité la Communauté urbaine afin qu'elle engage une procédure de déclassement du domaine public de la parcelle constituant le terrain d'assiette du futur bâtiment.

Par décision du Bureau en date du 13 septembre 2004, le déclassement de ladite parcelle d'une superficie de 229 mètres carrés a été approuvé.

Dans l'attente de la régularisation de la transaction, un compromis a d'ores et déjà été établi.

Aux termes de ce compromis, la Communauté urbaine pourrait céder la parcelle déclassée au prix de 55 € le mètre carré, soit 12 595 €, conformément à l'avis des services fiscaux.

En vue de permettre une mise en oeuvre rapide de cette opération, la Communauté urbaine autoriserait la Commune à déposer le permis de construire ;

Vu ledit compromis ;

DECIDE

1° - Approuve la cession, à la commune de Saint Fons, d'une parcelle de terrain située place Roger Salengro en vue de l'extension des locaux de la mairie.

2° - Autorise :

a) - la commune de Saint Fons à déposer d'ores et déjà une demande de permis de construire sur cette emprise, cette autorisation ne valant pas autorisation de débiter les travaux.

b) - monsieur le président à signer le compromis établi ainsi que les différents actes à intervenir.

3° - La somme à encaisser sur l'exercice 2006 sera inscrite sur les crédits du budget principal de la Communauté urbaine :

- produit de la cession : 12 595 € en recettes - compte 775 100 - fonction 824 - opération n° 0499,

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 12 595 € en dépenses - compte 675 100 - fonction 824 et en recettes - compte 211 800 - fonction 822 - opération n° 0499.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,